

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 25 juin 2012 à 19h30

Présents

Conseil municipal: Mmes et MM. Laurence CASTELLA, Véronique CHRISTE, Hervé DESPLAND, Mathieu ERBEIA, Floriane ERMACORA, Claire de HALLER, **Christophe IMHOOS (président)**, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN, Baptiste MARÉCHAL, Julien PRADERVAND, Christian SCHMITZ, René STALDER, Christine TURRETTINI, Gilonne VERMEIL et Lorin VOUTAT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

Excusé: M. Jean-Pierre GARDIOL

* * *

Le président ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux participants.

- Mme le Maire : je vous présente M. Florian GIACOBINO, notre nouveau procès-verbaliste.
- M. le président : je remercie mon prédécesseur, Mme CHRISTE, qui a présidé avec une aisance naturelle, une autorité, et qui a tenu les débats et permis qu'ils se développent dans les meilleures conditions.
- M. le président : j'annonce un départ et cède la parole au conseiller démissionnaire.
- M. MARECHAL : Mme le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, le personnel administratif, les conseillers municipaux, je souhaite vous adresser quelques mots. Etant étudiant, je vais partir aux États-Unis pour au moins une année à partir de septembre afin d'y poursuivre mes études. Même si je ne suis resté qu'un an, j'ai énormément appris sur le plan professionnel et personnel. J'ai remarqué qu'il est difficile de mettre tout le monde d'accord. J'espère avoir été à la hauteur de la fonction, vous m'avez très bien accueilli, j'espère revenir pour une nouvelle législature, et vous souhaite tout de bon pour la suite. Si vous vous rendez aux États-Unis, contactez-moi.
- M. le président : il n'est jamais drôle de voir partir un conseiller, mais partir aux États-Unis est une bonne chose, je te souhaite bonne chance, j'ai aussi fait des études aux États-Unis. Nous te remercions pour cette année de législature, tu as été plutôt discret mais tes interventions étaient pertinentes, nous te souhaitons plein de succès pour tes études.

- Mme le Maire : je remercie la présidente sortante pour son année de présidence, je souhaite bon vent au nouveau président. Je souhaite également adresser quelques mots chaleureux à Baptiste MARECHAL, nous allons te regretter. Je suis fier d'avoir suivi ton parcours, puisque pour la petite boutade je t'ai tenu dans mes bras lorsque tu avais quelques mois. Merci pour la façon respectueuse dont tu as agi au sein de ce conseil, tu étais à la hauteur de la fonction, des attentes des électeurs et de nos collègues, bravo, merci, et plein succès !
- M. le président : je présiderai pendant une année, j'officierai en médiateur des débats, resterai dans la mesure du possible neutre et impartial, dans le cas contraire je l'annoncerai et cèderai la place à ma vice-présidente. J'assurerai les échanges de la meilleure façon possible. Cette année, les groupements ont pu faire connaissance, tout le monde fonctionne dans le respect et l'amitié, je m'emploierai à assurer une bonne dynamique, ne pas faire la police des débats mais permettre à chacun de s'exprimer non pas dans la confrontation mais dans un riche échange, afin d'avancer les uns avec les autres et non pas les uns contre les autres. (applaudissements)
- Mme CHRISTE : j'annonce une modification de l'ordre du jour, je ferai deux rapports pour la commission Culture qui s'est réunie deux fois.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mai 2012

- ▲ Le procès-verbal de la séance du 8 mai est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Maire et des Adjointes

- Mme le Maire: après le conseil, je vous recommande de rester pour passer un moment agréable à la cuisine, la table est mise. Il vous faudra poser pour les photos que nous joindrons au rapport administratif.
- Pour ceux qui étaient à Vandœuvres cette après-midi, il s'est produit une monstrueuse explosion, c'était la maison de M. BARUH au chemin des Hauts-Crêts : les ouvriers ont constaté un début d'incendie à cause d'un court-circuit sur la couche d'étanchéité qu'ils posaient sur le toit. Après l'explosion l'incendie s'est propagé, les pompiers ont été nombreux et rapides.
- M. STALDER : le nuage était imposant. Les ouvriers ont posé des plaques de goudron sur le toit et l'une d'elles a pris feu car c'était encore trop chaud. L'explosion est due aux bombes de gaz qui ont été sectionnées en deux, nous avons trouvé des pièces sur le terrain de golf. Heureusement, il n'y a pas eu de blessés.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : j'étais présente avant le SIS qui s'est rapidement rendu sur le site.
- M. le président: je n'étais pas sur place mais les pompiers volontaires sont arrivés rapidement et en grand nombre, ils étaient présents, même sans être de piquet.

- Mme le Maire :
 - Depuis mon élection à la présidence de l'ACG, j'ai beaucoup travaillé mais ai fait peu de compte-rendu des dossiers, non par manque de transparence, mais par réserve et discrétion. J'aimerais aborder le sujet ce soir. Les dossiers mettent du temps à redescendre jusqu'aux communes, certains ne nous concernent pas forcément, mais je prends l'engagement d'en parler davantage.
 - On dit toujours que les communes ont très peu de compétences, mais malgré tout, surtout depuis que l'ACG est devenue un groupement intercommunal reconnu par la LAC, nous sommes des interlocuteurs importants en politique genevoise. Par exemple, chaque fois qu'un projet de loi mentionne les communes, nous sommes convoqués devant la séance de commission ad hoc du Grand Conseil. Il y a ainsi un travail important qui est fait au niveau de toutes les communes, important aussi pour Vandœuvres. On ne peut plus travailler en ne pensant qu'à son pré carré dans sa commune, notre gestion ne s'arrête plus aux limites de la commune.
 - Concernant les APM, nous avons des représentants des exécutifs communaux dans des multitudes de commissions, qui tiennent compte de la répartition géographique, démographique et politique.

Exemples de dossiers traités :

- **Le fonds intercommunal** : la loi a été votée sur le renforcement de l'intercommunalité. Nous disposons d'un fonds de 23 mio, dont 9 partent pour payer les intérêts des investissements pour les communes qui ont un haut centime et un faible capacité financière. Sur les 14 mio restants, nous disposons d'un mio pour la culture, comme le festival Antigél, projet typique d'intercommunalité, et de Fr. 500'000.- pour le sport.
- **Le GIAP** constitue un gros dossier : 36 mio de budget, mille employés, surtout des éducateurs. L'introduction de l'horaire continu et du mercredi matin exige un énorme travail de réorganisation.
- **La FASe** (fondation genevoise pour l'animation socioculturelle) dont dépendent les TSHM : une grande solidarité entre communes.
- **La FSASD** : centre de maintien à domicile.
- Tous ces domaines voient leur financement remodelé, car la solidarité n'est pas parfaite, pas équitable, certaines communes payent beaucoup, d'autres peu ou rien. Ce sont des mois de travail pour la direction de la FASe, afin de trouver un modus vivendi qui puisse mettre d'accord une grande majorité des communes.
- **La CAP** : caisse de prévoyance du personnel des communes et des SIG : refonte totale, travail sur des années. Les caisses de pension sont en révision et cela a une grande importance car cette caisse concerne les employés de toutes les communes genevoises et les SIG.
- Vous avez peut-être lu dans la Tribune d'aujourd'hui que la Ville de Carouge pense que cette solidarité n'a pas été respectée. A partir d'un certain seuil, une commune touche de la péréquation un pourcentage sur le revenu des personnes morales. Carouge a une capacité financière variable mais pas mauvaise, un centime bas de 39 mais a dépassé ce seuil et perd 1,5 mio qui est redistribué aux communes nécessiteuses. L'AG de l'ACG a refusé de modifier le seuil, au motif que Carouge n'est pas une commune pauvre et que sur un budget de 95 mio, elle peut très bien se relever de cette perte.

- Par ailleurs, la Ville de Genève joue bien le jeu de la solidarité. Je vous rends attentifs au travail important qui se fait au-dessus de la commune pour que la solidarité puisse fonctionner.
- M. le président : il faut se faire à l'idée que l'intercommunalité devienne une réalité. Il est important que Mme le Maire nous donne un retour régulier, vu son statut de présidente de l'ACG.
- M. STALDER : pourquoi ne pas prévoir un taux dégressif pour le problème du seuil ?
- Mme le Maire : même si l'assemblée n'a pas voulu changer le seuil, il y a une forte demande du comité de revoir le système de la péréquation, c'est un travail sur des années. Nous allons reprendre l'effet de seuil pour mettre des paliers, mais il convient d'en discuter plus posément qu'en AG.
- **Le SIS** est une question complètement intercommunale, il va fusionner avec les pompiers de l'aéroport, au premier janvier. Tous les pompiers professionnels qui dépendent de la ville ne feront plus qu'un seul corps avec ceux de l'aéroport. Les communes contribuent très fortement au SIS. La Ville va reprendre de façon intérimaire la gestion, puis l'idée est qu'une structure intercommunale gère les pompiers professionnels. Ensuite, dans un temps ultérieur restant à définir, les pompiers volontaires seront intégrés dans le nouveau corps SPSG, qui naîtra au premier janvier 2013.
- **Les Cheneviers** : un four a dû être fermé, faut de déchets, il faut construire une nouvelle usine plus performante, nous avons notre mot à dire dans ce dossier, car 15 % du capital des SIG nous appartient (et 30 % pour la Ville de Genève).

Autres points de communication :

- **Arve et lac** : nous avons reçu M. LONGCHAMP, qui a repris ad intérim le DCTI, pour une séance de discussion sur le plan directeur cantonal 2030. M. LEUTENEGGER, chargé de la planification régionale et M. THIEBAUD chargé des grands projets accompagnaient M. LONGCHAMP. Selon l'OFROU, la traversée du lac est toujours à l'étude au niveau fédéral, mais la Confédération subventionne le trafic international et national, pas le régional. Il ne faudra pas trop rêver, ce n'est pas pour tout de suite, car il appartiendra à Genève et à l'agglomération de la financer. M. LONGCHAMP voulait comprendre les raisons de l'opposition des communes. Selon lui, il ne faut pas s'attendre à ce que les infrastructures routières soient construites avant les logements, ça sera simultané.
- M. FOËX : le plus grave est de ne pas penser à la mobilité et aux transports publics avant de construire.
- Mme le Maire : projet stratégique de développement (PSD) de la Pallanterie : c'est un pôle urbain qui se fera même sans traversée du lac. M. LONGCHAMP a insisté sur l'erreur du plan directeur qui est trop quantitatif et pas assez qualitatif.
- **Financement des infrastructures** : comment encourager les communes à construire ? On dit toujours qu'une commune s'appauvrit en construisant : il faut en effet construire des écoles et d'autres infrastructures. C'est souvent une raison du refus des communes à construire. Nous réfléchissons à tous les niveaux et particulièrement à l'ACG comment mieux faire.
- **Cohésion sociale et sentiment d'appartenance** : quid si, comme à la Pallanterie, on fait un pôle urbain en périphérie de trois communes, les gens ne se sentiront d'aucune commune ?

- **Zone villa** : ils ont reconnu que c'est la fiche la moins bien élaborée du plan, ils vont la revoir, ils ont admis que les conseillers municipaux sont plus à même de connaître la réalité du terrain. Il va rencontrer d'autres communes, le plan sera soumis au Grand Conseil avant fin 2012, il devra être approuvé en 2013 par le Conseil d'Etat.
- Mme VERMEIL : prennent-ils en compte les remarques qu'ils ont reçu ?
- Mme le Maire : il y a pour eux des acquis et des remarques dont ils tiendront compte car elles émanent de plusieurs communes. Se rendre dans les communes permet au Conseiller d'Etat de comprendre les oppositions, il a un gros travail de persuasion devant lui, mais il a cette volonté.
- **Noctambus** : en 2011, la barre des 600'000 passagers a été dépassée, il y a une diminution de 9,35 % au niveau urbain, mais une forte augmentation en campagne, notamment de 26 % sur la ligne N33.
- Mme le Maire : tous les habitants du secteur de la Seymaz ont reçu une lettre d'une société mandatée par Orange pour trouver un emplacement pour l'installation d'une antenne de téléphonie mobile, contre une rémunération de Fr. 200'000.- sur 10 ans. Nous avons eu beaucoup de plaintes, et avons mandaté une société de conseil, nous n'avons pas encore la réponse, le dossier est suivi.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : notre APM a eu du flair. Il a, entre autres, contrôlé et emmené au poste de police, une personne conduisant un scooter français qui était sous interdiction de circuler en Suisse au chemin du Dori et, le jour d'après, deux gitanes au chemin de la Seymaz, qui ont été incarcérées, car recherchées pour des cambriolages sur Genève et le canton de Vaud. Les filles avaient sur elles un tournevis et les bijoux de leur dernier cambriolage. Lors de ces deux actions, notre APM a pu, grâce à des conventions signées cette année, compter sur la collaboration de ses collègues de Coligny et de Chêne-Bougeries.

3. Communications du Bureau et comptes-rendus des commissions

◆ *Communication du Bureau*

- M. le président donne lecture d'une lettre du 15 juin 2012, signée par le corps enseignant. C'est sans doute la remarque de M. STALDER sur la position du corps enseignant par rapport au jour des promotions, dans le procès-verbal du Conseil municipal du 19 septembre 2011, qui les a interpellés. M. STALDER affirmait notamment que la commune n'avait pas à se laisser influencer par ce que veulent les enseignants pour décider du jour des promotions.
- Mme ERMACORA : j'espère que ce n'est pas à la suite de propos relatés hors séance qu'ils se sentent attaqués.
- Mme VERMEIL : il faut leur écrire que nous ne voyons pas ce qu'il y a de choquant et qu'aucune atteinte au contenu de l'enseignement n'est décelable dans ce procès-verbal.

- M. STALDER : une enseignante est venue vers moi. Elle avait l'impression que le conseil soupçonnait les professeurs de ne pas vouloir venir à l'école un samedi. Mais il nous faut rappeler que la demande émanait du corps enseignant lui-même.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : je me souviens que la séance de la commission Jeunesse et sports du 13 septembre 2011 était désagréable. Les enseignants sont à notre écoute et nous avons de bons rapports avec eux. Je comprends que cela puisse être mal reçu.
- M. le président : il est pris acte de cette lettre. Si la commission scolaire veut à nouveau réfléchir sur le jour des promotions, libre à elle de le faire. Les conseillers sont invités à montrer de l'empathie pour les enseignants et à bien les accueillir aux promotions, qui sont tout de même une fête.
- M. ERBEIA : si discussion il doit y avoir, ce sera en commission.

♦ *Aide sociale et humanitaire – séance du 21 mai 2012*

Mme de LISLE SARASIN donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie le 21 mai dernier.

Comme premier point, nous avons décidé suite aux recommandations d'utiliser que 80% du budget restant pour 2012.

Pour 2013, si on s'en tient au 1 % des revenus, le budget se situerait aux alentours de Fr. 65'000.- il est possible d'aller éventuellement jusqu'à 1,2 % soit env. Fr. 78'000.-

On relève que le budget social sera aussi diminué ce qui est quelque peu paradoxal en temps de crise. Il y a deux volets dans le social : les diverses associations que l'on soutient et les personnes de la commune que l'on aide de manière directe. La commission estime qu'il est prioritaire d'aider les gens de la commune et ensuite les associations.

Après une importante discussion nous décidons :

- de maintenir le budget pour les personnes de la commune avec, si possible, une réserve
- de diminuer la ligne budgétaire des aînés (les aînés font partie du budget social)
- dans la mesure du possible, de diminuer des lignes fixes
- en fonction de ce qui est possible de faire sur ces lignes fixes, de maintenir ou d'augmenter le 1 % des revenus pour le calcul du budget 2013.

Traitement des dossiers :

Après l'étude de plusieurs dossiers, nous avons décidé d'octroyer une subvention de Fr. 18'000.- à l'**ARVAN** pour la construction de l'école à Bagourou, construction qui a déjà commencé.

Une subvention de Fr. 2'700 ou a été octroyée à l'association **USHAGRAM** en Inde, la commission est intéressée à soutenir le programme relatif à l'installation de puits forés. Le montant de Fr. 2'700.- correspond à un puits.

Le président ouvre la discussion.

- Mme le Maire : il convient de préciser que le dossier Aînés ne fait pas partie du budget social. Ce n'est pas parce que cette ligne fait partie de la rubrique « social » que c'est un budget qui vous appartient. Les Aînés relèvent du département de la Culture et des manifestations. C'est comme les candélabres qui sont dans le budget des routes alors qu'ils relèvent de la commission de l'environnement.
- Mme CHRISTE : c'est bien de privilégier l'aide sociale pour les administrés, les gens de la commune, je félicite la commission pour cette décision.
- M. VOUTAT : je ne connais pas la FASE (fondation genevoise pour l'animation socio-culturelle) : quand pourra-t-on prendre une décision ?
- Mme le Maire : la FASE est une fondation intercommunale qui a un impact sur tout le canton, avec des centres de loisirs, des jardins Robinson et les travailleurs sociaux hors murs (TSHM). Son but est l'éducation et l'intégration de la jeunesse jusqu'à l'âge adulte. Toutes les communes participent au financement de cette fondation qui fait un énorme travail dans certaines communes, il est vrai moins chez nous. Nous dépendons de Meinier et des Trois-Chênes. Des TSHM font des tours sur notre commune, ils ont des contacts avec la police. Je serai là le jour où vous en parlerez en commission.
- M. le président : nos TSHM travaillent sur plusieurs communes.
- M. FOËX : les buts de cette fondation sont louables, mais si vous examinez les comptes, vous remarquez que l'administratif a un poids phénoménal, cette FASE prend de plus en plus d'ampleur chaque année.
- Mme le Maire : la FASE existait déjà avant ma présidence à l'ACG. Il est vrai que le mécanisme de financement était à revoir. La révision interviendra en 2013 ou 2014. L'assainissement est en cours. On ne peut pas se retirer d'un projet qui soutient la jeunesse et l'intégration.
- M. le président : les autres discussions devront avoir lieu en commission.
- M. DESPLAND : concernant le budget humanitaire, je répète qu'en période de crise, il est dommage de baisser ce budget, cette crise n'a pas seulement lieu dans la commune ou le canton, mais dans une grande partie du monde, nous ne devrions pas nous limiter à l'aide de proximité, mais je respecte l'avis de mes collègues.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

♦ *Aménagement du territoire et urbanisme - séances des 22 mai et 12 juin 2012*

Séance du 22 mai 2012

Mme VERMEIL donne lecture de son rapport.

- Présentation du sondage VOV par Baptiste Maréchal :
 - 1126 envois 126 réponse 11,2% : SUR CES 11,2% :
 - 14,3% favorable au projet
 - 26,2% contre toute construction
 - 36,5 % pour logement mais ailleurs
 - 23% pour des logements sur l'esplanade mais avec un autre projet.
- Débat qui s'en est suivi : discussion sur fiabilité du sondage pour tirer des conclusions et décisions
 - VOV le considère comme indicatif
 - L'Entente et les Vert'libéraux considèrent qu'on ne peut en tirer des conclusions car pas significatif d'une proportion suffisante d'électeurs 11,2 % n'est qu'une minorité.
- La position du VOV est demandée pour savoir ce qu'ils comptent faire de la résolution déposée et s'ils sont prêts à continuer avec le projet lauréat qui arrive aujourd'hui à une nouvelle étape qui demande l'engagement d'un crédit.
- La majorité des représentants du VOV à la CATU se disent satisfaits de l'évolution actuelle du projet de l'esplanade et notamment de son aspect esthétique
- Une demande est faite cependant de faire un plan financier avec un estimatif au m3 et m2 du projet en déduisant tous les coûts indépendants des logements afin de faire une simulation sur la valeur locative potentielle des appartements. Pour nombre de commissaires Cette étude est une condition pour pouvoir voter un crédit d'étude au CM et pour continuer avec ce projet.
- Une discussion s'ouvre sur la procédure à adopter pour continuer le travail et l'étude du projet :
 - nécessité de mandater un architecte conseil indépendant pour représenter la commune dans le développement du projet et contrôler coût, technique et esthétique.
 - créer une commission ad hoc
 - demander à l'architecte de faire une étude approfondie avec un ingénieur spécialiste des aspects énergétiques pour proposer dès maintenant un concept performant et respectueux du développement durable.
 - En parallèle étudier le plan financier et les possibilités de rendement selon les choix qui seront portés sur ces aspects énergétiques mais aussi esthétiques, de durabilité et de confort spatial des appartements.
- Une demande est également faite de recevoir les opposants pour un débat et des explications avec l'exécutif et l'architecte.
- Enfin il est abordé la question du bureau genevois à associer au bureau lauréat et il apparaît que l'architecte doit maintenant présenter à la commune une proposition d'association qui devra être avalisée par la commune.
- la commission passe au vote pour donner son préavis quant à la suite à donner au projet :

VOTE

- 1) **La commission est-elle favorable d'avancer le projet de et avec M. BRAGHIERI, lauréat du concours Vandœuvres Esplanade ?**

6 voix favorables

0 voix défavorable

1 abstention

Préavis de la commission

- *La commission préavis favorablement la poursuite du projet Vandœuvres Esplanade avec l'architecte, lauréat du concours, M. Nicola BRAGHIERI, bureau EX-M de Milan.*
- *La Commission demande à l'architecte la mise sur pied d'un plan financier prévisionnel.*
- *La commission demande que l'architecte choisisse un bureau genevois (selon les normes légales) avec qui il s'associera pour la réalisation du projet.*
- *La mairie interroge M. SERAFIN, organisateur du concours, pour la mise à disposition de l'expertise financière du concours.*
- *Une prochaine séance est programmée le mardi 12 juin 2012 à 08h00 pour la remise des données ci-dessus.*

○ **BUDGET DE LA CATU**

- la ligne budgétaire concernant le budget de la commission correspond à la ligne 790.
- le budget de la commission concerne peu d'objets, étant donné que les honoraires d'ingénieurs, d'architectes entrent dans le fonctionnement des projets auxquels ils sont associés.
- Mme le Maire rappelle que la dernière législature avait parlé de faire un concept global pour animer la place du temple : vu les restrictions budgétaires, la CATU propose de reporter cette étude.
- une discussion est lancée sur la seule subvention accordée par la CATU ces dernières années : au vu des restrictions faut-il la reconduire en 2013 ou attendre 2014 ?

Au terme de ce débat, le vote suivant est proposé.

VOTE

- 1) **La commission accepte-t-elle de supprimer, pour 2013, la subvention communale à GENILEM, d'un montant de Fr. 10'000.- ?**

6 voix favorables

0 voix défavorable

0 abstention

Préavis de la commission

- *A l'unanimité, la commission accepte de supprimer, au budget 2013, la subvention de Fr. 10'000.- destinée à GENILEM.*

- **Communications de l'Exécutif**

- Parcelles privées du secteur de Crête

- Mme le Maire confirme que M. et Mme Fernand et Françoise GARDY, propriétaires de la parcelle 1176, à Crête ont donné leur accord formel pour la vente de leur terrain à la Commune. L'Exécutif contacte un bureau d'urbanisme genevois pour l'étude globale du déclassement du secteur en zone sportive.
- La mairie a reçu deux dossiers de requête en autorisation de construire concernant la parcelle 2628 (Ecurie de Crête) :
 - démolition d'une annexe d'écurie, dont le bâtiment est en partie écroulé, et dangereux ;
 - construction d'une nouvelle écurie qui remplacera une des actuelles écuries, non conforme selon l'Office vétérinaire cantonal.

Préavis de la commission

- ***La commission, à l'unanimité des membres présents, demande au Maire d'aller de l'avant dans le projet d'acquisition de la parcelle GARDY et la préparation du dossier DR relatif à la mise en zone sportive du secteur de Crête.***

- Plan directeur cantonal 2030

Information du Maire

- Mme le Maire signale que M. LONGCHAMP, président remplaçant du DCTI, a tenu compte des remarques des communes genevoises et plus particulièrement de celles d'Arve-Lac, qui ont préavisé défavorablement le projet 2030.
- **Parcelles privées**
 - requête privée auprès de l'exécutif pour déroger dans une zone villa ayant des limitations constructives.

Pas de préavis de la CATU

Séance du 12 juin 2012

Mme VERMEIL donne lecture de son rapport.

1. PROJET ESPLANADE :

- Ont été distribués pour cette séance :
 - Un plan financier et une étude des coûts de construction selon surfaces et cube des différents éléments du projet esplanade avec 2 variantes :
 - 25 log
 - 30 log
 - Une étude établie par une régie sur les valeurs de rendements estimées du projet selon les documents rendus par l'architecte avec les 2 variantes

- Une 2e étude par une autre régie.
- L'étude de monsieur Braghieri a été faite en collaboration avec un bureau genevois sur la base de chiffres et coût moyens de la place.
Elle se base sur des paramètres « moyens » : forme et structure des bâtiments simple et concise, finition détaillée mais non luxueuse, matériaux durables, haut niveau énergétique :
 - Variante A, pour 25 logements : coût estimatif total de **Fr. 20'100'000.-** (arrondi) dont 12'600'000.- pour résidentiel et caves
 - Variante B, pour 30 logements : coût estimatif total de **Fr. 21'000'000.-** (arrondi) dont 13'500'000.- pour résidentiel et caves

IL EST NOTE QU'IL FAUT RESTER PRUDENT QUANT À CES ESTIMATIONS DE COÛT ÉTANT DONNÉ QUE LA PHASE D'ÉTUDE POUR LA MISE À L'ENQUÊTE NÉCESSITE ENCORE DE NOMBREUX CHOIX QUANT AUX TYPOLOGIES D'APPARTEMENTS ET AUX MESURES TANT ENERGETIQUES QUE CONSTRUCTIVES : CES CHOIX PEUVENT ENCORE INFLUENCER NOTABLEMENT LE COÛT FINAL.
- L'étude des régies sur les estimations locatives des appartements se sont référées aux précisions et descriptions données par NB :
 - Une régie a établi son calcul sur un coût modéré du m2, vu que la commune souhaite offrir des logements raisonnables à ses administrés.
 - les calculs se sont faits sur un rendement locatif au m2 de CHF 200.- à CHF 250.-
 - Prix I : à Fr. 200.-/m2 fourchette du 4 pièces à Fr. 1'504.-/mois au 7 pièces à 2'768.-/mois
 - Prix II : à Fr. 230.-/m2 fourchette du 4 pièces à Fr. 1'729.-/mois au 7 pièces à 3'183.-/mois
 - Prix III : à Fr. 250.-/m2 fourchette du 4 pièces à Fr. 1'879.-/mois au 7 pièces à 3'460.-/mois
 - Compte tenu du prix du marché, du site, des surfaces des pièces offertes et des prestations générales, le coût au m2 pourrait être évalué à la hausse, dans une fourchette de Fr. 260.- à Fr. 280.-/m2.
- La 2e régie évalue le prix /m2 de manière plus élevée, compte tenu du site et de la qualité des logements, avec une moyenne différente entre CHF 300.- /m2 et 330.-/m2 , selon le type de logements et le bâtiment dans lequel il se situe :
 - Prix I : à Fr. 300.-/m2 fourchette du 4 pièces de Fr. 1'700.-/mois à 2'053.-/mois
 - Prix II : à Fr. 310.-/m2 fourchette du 4 pièces de Fr. 1'757.-/mois à 2'121.-/mois
 - Prix III : à Fr. 330.-/m2 fourchette du 4 pièces de Fr. 2'155.-/mois à 2'192.-/mois
 - Loyer le plus élevé : appartement de 7 pièces, dans le bâtiment B, au prix de 320.-/m2 à Fr. 3'647.-/mois.
- La CATU a débattu pour donner un préavis concernant la mise en marche ou non de la phase avant projet et étude pour la mise à l'enquête du projet esplanade par l'architecte lauréat NB.

Préavis de la commission

- *La commission réitère son préavis favorable de la précédente séance, appuyé par les données financières fournies, à savoir : la commission émet un préavis favorable à la poursuite de l'étude du projet Vandœuvres Esplanade avec M. Nicola BRAGHIERI.*
- **Rappel du vote DU 22.MAI 2012**
- **La commission est-elle favorable d'avancer le projet de et avec M. BRAGHIERI, lauréat du concours Vandœuvres Esplanade ?**
- 6 voix favorables 0 voix défavorable 1 abstention
- **Au terme de ce débat, Mme la Présidente tient à noter qu'un commissaire s'abstient mais qu'il ne s'oppose pas au projet et qu'il ne soutiendra pas de référendum contre le projet de M. BRAGHIERI.**

Décisions pour les démarches à suivre en cas de vote favorable du CM

- *La commission préavise favorablement la poursuite du projet Vandœuvres Esplanade avec l'architecte, lauréat du concours, M. Nicola BRAGHIERI, bureau EX-M de Milan.*
- *La commission demande que l'architecte choisisse un bureau genevois (selon les normes légales), agréé par la commune, avec qui il s'associera pour la réalisation du projet, bureau qui doit être bien introduit dans les services de l'Etat.*
- *La mairie confirme ce préavis à l'architecte.*
- *La mairie choisit un architecte-conseil indépendant pour défendre les intérêts de la commune.*
- *Une commission ad hoc sera créée pour le suivi technique du dossier.*
- *Une séance de commission sera programmée à la rentrée scolaire pour l'avancement du dossier.*

2. **DEMANDE DE DEROGATION D'UN PRIVE** : demande débattue mais le propriétaire ayant retiré sa demande le même jour par courrier, le préavis de la CATU n'a plus lieu d'être.
3. **RECONTRE DES COMMUNES ARVE ET LAC AVEC MR LONGCHAMP CONCERNANT LE PDC 2030**
4. **CHEMIN DE LA BLONDE** : la CATU a abordé le point sans donner de préavis, depuis la situation a évolué et le propriétaire a modifié l'angle de sa clôture.

Le président ouvre la discussion.

- M. VOUTAT : concernant la subvention à GENILEM, j'aimerais apporter quelques explications.

- M. le président : elles pourront nous être données en commission financière.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ *Bâtiments - séance du 22 mai 2012*

M. le président donne lecture du rapport de M. GARDIOL.

La commission des bâtiments s'est réunie le lundi 7 mai ainsi que le mardi 22 mai en présence de Madame Gourdou-Labourdette, adjointe. L'ordre du jour du 7 mai était le suivant :

- 1) Maison Bianchi, informations complémentaires ;
- 2) Bâtiments scolaires, devis concernant les travaux à prévoir dans l'ancienne école et son préau (Toboggan) ;
- 3) Rénovation et sécurisation du parking souterrain communal
- 4) Divers

L'ordre du jour du 22 mai était le suivant :

- 1) Maison Bianchi, information complémentaire et prise de position ;
- 2) Bâtiment scolaires, informations complémentaire (Toboggan) ;
- 3) Divers

1) Maison Bianchi : informations complémentaires et prises de position (compte-rendu des commissions des 7 et 22 mai 2012).

Les compléments d'informations donnés lors de ces séances font suite aux travaux de la commission effectués lors de ces derniers mois, afin de répondre aux dernières questions soulevées par les Conseillers municipaux pour prendre définitivement position en toute connaissance de cause sur ce dossier.

D'entrée, il est à nouveau relevé que la commission des Bâtiments planche sur ce dossier depuis 7 ans et qu'il serait de bon aloi de trouver enfin une solution pouvant satisfaire majoritairement les différentes sensibilités représentées autour de la table.

Il est remis par l'exécutif aux commissaires deux documents établis par deux régies de la place. Ceux-ci indiquent divers renseignements à savoir :

- a) Dans le cas d'une vente du bâtiment en l'état et en tenant compte soit de la valeur intrinsèque, soit de la valeur vénale, il serait certainement possible de trouver des acquéreurs dans une fourchette allant de 2,5 à 4 millions de francs selon les avis des différentes des régies.
- b) Dans le cas d'une transformation prévoyant la création au rez-de-chaussée de bureaux, au premier étage d'un appartement de 5,5 pièces et au deuxième un duplex de 6,5 pièces avec combles, les professionnels nous indiquent qu'il serait possible, sans trop de problème, de dégager un état locatif d'environ 143'000.00 francs par an. En tenant comptes de l'achat de la maison et de l'investissement nécessaire pour les

transformations, le rendement brut de cet objet devrait laisser un rendement de 2,55 % considérant l'investissement global d'environ 5,6 millions.

- c) La commission passe encore en revue la possibilité de louer l'objet en l'état ou de créer un droit de superficie, ces deux solutions étant rapidement écartées.

Comme d'habitude la discussion est animée et les divers avis exprimés avec fermeté. Néanmoins l'intervention de Monsieur Liengme sensibilise un grand nombre de commissaires à savoir : « la commune se doit de préserver notre village et a les moyens de défendre une telle politique. Nous avons le devoir de maintenir ce bâtiment qui a son cachet, architecture rurale, ancienne dépendance agricole et pressoir qui s'est transformé de gré à gré pour devenir une habitation. Il a une véritable place géographique au centre du village, il doit être conservé et transformé par la commune. »

D'autres conseillers pensent qu'en fonction des finances actuelles il serait plus judicieux de le vendre. D'autres encore pensent que le projet de transformation en maison d'étudiants devrait être repris.

Au terme des ces deux dernières commissions, des analyses et diverses discussions approfondies, la commission décide de mettre aux voix les trois solutions suivantes :

1. Vente de la parcelle avec la maison permettant de dégager des liquidités en vue d'acquérir un autre bien dans le futur qui serait affecté à la construction de locaux (pompiers et/ou voirie).
2. Transformation et réhabilitation, selon la dernière proposition du bureau d'architectes Pierre et Mireille Bonnet à savoir deux appartements aux étages et locaux tertiaires au rez-de-chaussée et dont nous bénéficions de l'autorisation de construire en force jusqu'au 31.12.2012.
3. Transformation réhabilitation et réactivation en maison d'étudiants, à la demande de Monsieur Christophe Imhoos, qui est un projet social et dont nous bénéficions également de l'autorisation de construire en force au 31.12.2012.

- 4 commissaires sont favorables au projet de réhabilitation de la Maison Bianchi en logements et locaux dédiés à des activités diverses (2 Entente – 2 VOV).
- 2 commissaires souhaitent vendre l'immeuble (1 Entente – 1 VL).
- 1 commissaire souhaite réhabiliter le projet maison d'étudiants (1 VL).

La commission a émis son préavis concernant le dossier de la Maison Bianchi afin que le Conseil municipal se détermine ce soir sur la variante à prendre en compte. L'exécutif pourra alors préparer au plus vite un projet de délibération afin qu'il soit soumis pour approbation à la commission des Finances, puis qu'il revienne au Conseil municipal de septembre pour un vote définitif.

2) Bâtiments scolaires, devis concernant les travaux à prévoir dans l'ancienne école et son préau (Toboggan). (Compte rendu des commissions des 7 et 22 mai 2012).

À la suite d'une première commission sur ce sujet du 22 février 2012, l'exécutif nous informe que différents devis ont été demandés afin de réaliser les travaux prévus pour l'intérieur du local du Toboggan ainsi que pour la rénovation du préau. Pour information, les travaux à

réaliser ont déjà été décrits dans le procès-verbal du Conseil municipal du 6 mars 2012. Il en ressort que le montant estimé pour les travaux du local du Toboggan s'élèverait à environ 155'000.00 francs et pour le préau à environ 350'000.00 francs.

Au vu de ces montants s'avérant onéreux, et l'étude n'étant pas encore totalement finalisée, la commission, à l'unanimité décide d'attendre l'évolution des futures recettes de la commune et d'attendre 2013, voire plus tard afin de reprendre ce dossier.

3) Rénovation et sécurisation du parking souterrain communal (compte rendu des commissions du 7 mai 2012).

Ce point à l'ordre du jour est consacré à l'étude du projet de délibération relatif au crédit d'engagement destiné aux travaux de rénovation et de sécurisation du parking souterrain communal qui doit être transmis à la commission financière pour approbation. Le détail et le compte rendu de ces travaux ont déjà été faits lors du Conseil municipal du 7 février 2012. Après une ou deux recommandations, éclairage du parking en lumières leds, favoriser la clientèle des commerces utilisant ce parking, il est encore précisé par l'exécutif que sur la base du rapport du spécialiste, les travaux seront amortis en 12 ans. Il est également souligné qu'il n'existe plus aucun parking gratuit dans la région.

Au terme de la discussion, la commission se prononce à l'unanimité pour transmettre le projet de délibération à la commission financière, qui doit se prononcer sur le montant de cet investissement, pour le Conseil municipal de ce soir.

4) Divers (compte rendu des commissions des 7 et 22 mai 2012).

Madame Gourdou-Labourdette nous informe que les responsables de l'association Sel & Poivre se plaignent de la mauvaise acoustique du foyer. Ils se proposent de financer eux-mêmes ces travaux, mais Madame l'adjointe rappelle qu'une structure privée ne peut financer des travaux dans un bâtiment communal. Ainsi c'est à la commune de régler cette question et la mairie demandera une étude de faisabilité relative à une isolation du foyer.

Un commissaire constate que la pendule du clocher du temple est en retard de 10 minutes. Madame Gourdou-Labourdette rappelle que c'est à la Paroisse protestante qu'incombe l'entretien de l'horloge du temple mais qu'il lui en sera fait l'observation. Je vous remercie de votre attention.

Le président ouvre la discussion.

- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous n'avons pas affaire à la paroisse pour l'horloge du temple, en fait nous avons un budget pour cela. L'église protestante a demandé qu'on répare certains points autour du clocher pour env. Fr. 7'000.-, ce n'était pas prévu, c'est un dépassement. Nous avons donc demandé des devis complémentaires. Nous attendons la suite.
- Je dois rectifier concernant le parking. Pour l'amortissement, nous avons reçu le projet de M. GAL de la maison IMPLENIA. L'amortissement des bâtiments publics se fait généralement sur vingt ans, comme confirmé par la surveillance des communes. Ce

parking entrera par la suite dans le patrimoine administratif. Les loyers touchés seront des entrées, on ne peut pas les utiliser pour l'amortissement.

- M. VOUTAT : je croyais que dans les rapports de commission, on ne donnait pas les noms des personnes.
 - Mme ERMACORA : je m'étonne du fait que les privés ne peuvent pas financer un bâtiment communal. C'est un partenariat public privé, je ne vois pas pourquoi nous n'entrerions pas en matière.
 - Mme GOURDOU-LABOURDETTE : de toute façon, l'association Sel & Poivre n'a pas suffisamment d'argent pour l'instant.
 - Mme ERMACORA : peut importe, il faudra étudier la question sur le principe car un tel partenariat pourrait être intéressant.
 - Mme le Maire : je veux bien étudier la question, mais ça ne me paraît pas approprié, le local est utilisé à 90 % par d'autres associations que Sel & Poivre. Il est effectivement nécessaire d'encourager le partenariat public privé, mais en l'occurrence je le vois mal.
 - Mme ERMACORA : je doute que ça ne soit pas autorisé.
 - M. STALDER : j'espère que le montant donné par un privé ne confère pas de privilèges aux donateurs.
-
- M. le président : concernant la maison Bianchi, il y a deux options : vente de l'immeuble ou réhabilitation, puis deux sous-options : maison pour étudiants ou logements.
 - M. STALDER : le premier vote doit porter sur la vente ou non, le deuxième sur la réhabilitation en logements et bureaux ou en maison d'étudiants.
 - M. FOËX : la commission a émis un préavis, vous allez décider en toute sérénité de vendre ou de ne pas vendre, on ne vote pas sur un préavis.
 - M. le président : je vous propose de voter d'abord la vente ou la réhabilitation et, si la réhabilitation l'emporte, voter pour des logements ou pour une maison d'étudiants.
 - M. DESPLAND : vous aurez peut-être des commissaires qui seront d'accord de la garder pour une maison d'étudiants, mais pas pour des logements.
 - Mme ERMACORA : on ne peut pas faire un vote sous condition.
 - Mme VERMEIL : chaque commissaire ne doit pouvoir voter qu'une fois.
 - M. ERBEIA : il faut être certain de la procédure appliquée si on remet sur le tapis le projet de maison pour les étudiants, car un référendum contre le coût du projet a été retiré. La réhabilitation n'assurerait pas un bon rendement, je me prononcerai donc pour la vente.
 - Mme ERMACORA : le référendum a abouti, vous avez retiré le projet et le Conseil d'Etat a fait une exception. Sur le plan juridique, si on revient à la maison d'étudiants, nous allons avoir des problèmes
 - M. SCHMITZ : c'est un des thèmes les plus sensibles qu'on ait actuellement, je propose que pour le prochain conseil municipal, le président de la commission nous fasse une présentation avec les trois options, détaillant les implications financières et juridiques, avec un processus clair pour savoir sur quoi l'on vote à la fin. Il faut reporter le vote au prochain conseil.
 - Mme VERMEIL : nous avons eu beaucoup d'explications, cela a été débattu longuement en commission, nous sommes pressés car l'autorisation échoit à la fin de l'année. Je ne sais pas ce qui manque pour le voter, nous avons les procès-verbaux, les rapports, les chiffres des trois versions.

- M. SCHMITZ : concernant la procédure de vote, ce n'est pas clair, on ne sait pas ce que l'on veut. Veut-on trancher aujourd'hui sur vendre ou garder ?
- Mme le Maire : le faible rendement des appartements du centre villageois est une volonté politique, pour que les villageois bénéficient d'un prix légèrement en dessous du prix du marché.
- M. DESPLAND : cette façon de voter me met en porte-à-faux. J'ai toujours été un défenseur de la maison d'étudiants mais je vais devoir voter pour la vente.
- M. STALDER : je suis favorable à la vente de la maison, même si on se défait de cette maison, elle existera toujours pour le patrimoine du village. Je ne vais pas me laisser influencer par l'échéance de l'autorisation, ce n'est pas le temps qui pose problème, on pourrait refaire une demande.
- M. le président : à ce stade, la majorité du conseil est d'accord de voter en deux temps. D'abord si on vend ou pas, puis quel projet.
- M. PRADERVAND : non. Pourquoi ne pas voter dans l'autre sens ?

M. le président soumet au vote :

1) dans l'hypothèse où nous gardons la maison, êtes-vous en faveur d'une réhabilitation en appartements et bureaux ou en maison d'étudiants ? Vote : 10 voix pour les appartements et bureaux, 3 voix pour la maison d'étudiants, 2 abstentions.

2) qui est pour la vente ? 5 oui, 9 non, 1 abstention. La vente est refusée.

- M. le président : c'est à l'exécutif de préparer la suite.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

♦ *Énergie et développement durable et Environnement et mesures paysagères - séance du 29 mai 2012*

M. STALDER donne lecture de son rapport.

Cette commission conjointe avait pour but l'organisation d'une journée portes ouvertes destinée à la population vandœuvrienne sur les thèmes suivants.

Économie d'énergie, développement durable, valorisation et gestion des déchets.

Le lieu et la date de cette manifestation sera le samedi 22 septembre aux abords de la salle communale (déchèterie, place verte et à l'intérieur de la salle communale, encore à définir).

Les thèmes suivants ont été retenus par les commissaires pour cette journée qui se veut avant tout didactique et conviviale :

- Valorisation des déchets et du compostage
- Développement durable
- Économie d'énergie chez les privés
- Thermographie des toitures et bâtiments

Les deux présidents proposent pour leur dicastère les services spécialisés du canton, soit le ScanE pour l'énergie et le GESDEC pour la gestion des déchets.

Il va s'en dire que d'autres stands seront également présents pour étoffer cette journée.

Certains commissaires proposent des orateurs spécialisés, cependant il faut que cette manifestation ne devienne pas trop élitiste et que des représentations plutôt visuelles (diapo ou film de courte durée) soient présentées.

Le but est également de responsabiliser nos jeunes concitoyens à ces problématiques. Raison pour laquelle si cela est possible, d'intégrer les enfants de l'école à cette manifestation sous forme de jeux ou de concours, ou de projet élaborer par l'école.

Etant donné l'ampleur du projet, une sous-commission ad hoc a été créée par les 2 commissions conjointes.

Rapport de la commission environnement et paysage

La commission a souhaité auditionner M. Alexandre Wisard directeur du service cantonal de la renaturation des cours d'eau, concernant le projet de renaturation du Nant de Bessinge.

M. Wisard nous présente les différents projets de renaturation qui ont été effectués dans le canton de Genève. Il nous fait part également des aides financières apportées par l'Etat de Genève, ainsi que les buts à atteindre pour une renaturation (sécurité, débit, éboulement, etc.)

M. Wisard trouve ce projet séduisant, et nous fait remarquer que le coût de l'étude de faisabilité paraît justifié. Le délai de réalisation d'un tel projet, avec toutes les négociations des propriétaires et des exploitants, est d'environ 5 ans.

Le tracé de l'ouverture du Nant de Bessinge se fera certainement sur la partie sud de Vandœuvres, ou le tracé de traverse que de la zone agricole.

Le président se chargera de prendre contact avec les propriétaires concernés.

Communication de l'Exécutif

L'exécutif prendra également contact avec les propriétaires.

Le président ouvre la discussion.

- M. DESPLAND : lors de la journée portes ouvertes sur l'énergie du 22 septembre 2012 et au niveau de la commission Énergie, nous recevrons éco21, le ScanE, le chef de l'approvisionnement énergétique et gaz de tout le canton, la Cité de l'énergie, la Ville de la Chaux-de-fonds. J'ai également d'autres contacts.
- M. STALDER : pour la commission Environnement, l'usine des Cheneviers enverra des représentants ainsi que le GESDEC.

- Mme le Maire : je vous félicite pour l'idée de la journée portes ouvertes, j'espère que les habitants de la commune seront intéressés.
- M. le président : retenons donc la date du 22 septembre 2012.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ ***Routes et mobilité - séance du 5 juin 2012***

Mme ERMACORA donne lecture de son rapport.

Dans sa séance du 5 juin 2012, la commission des routes et mobilité a étudié les points ci-dessous :

1. Projet de budget 2013

Compte tenu de la situation budgétaire de notre commune ainsi que de la préparation l'exercice budgétaire 2013 visant à une réduction des dépenses de 15 à 20 % et conformément aux attentes du président de la commission financière et juridique, il faut observer, en préambule, que nous n'avons que peu de marge de manœuvre.

En effet, s'agissant de la masse salariale et des charges sociales y afférentes, aucune diminution n'est envisageable ni même possible, quand bien même aucune augmentation de salaire n'est prévue pour l'an prochain. Dès lors, pour le PB 2013, il va falloir trouver des économies sur les charges de fonctionnement, respectivement sur les subventions et fort heureusement, sur une diminution bienvenue des charges d'amortissements ordinaires.

Au terme de l'exercice et après arbitrage de la commission concernant les demandes d'achats du chef de la voirie, nous pouvons présenter au président de la commission financière un projet de budget 2013 atteignant l'objectif de moins 15 % par rapport au budget 2012. Il s'avère qu'il n'est véritablement pas possible d'atteindre un niveau d'économie plus élevé.

L'examen détaillé de ce PB 2013 de la commission routes et mobilité se déroulera en commission financière avant d'être présenté à notre Conseil municipal.

2. Zone de rencontre des Peutets

Deux variantes ont été proposées aux commissaires afin de compléter la modération du trafic de cet espace. La première comprend un coussin berlinois avec des pentes à 12 % et deux bornes en pierre, un rétrécissement de la chaussée à hauteur du platane ainsi que trois zones de coloration de la chaussée.

La seconde comprend deux plateaux surélevés de 12 mètres de longueur et 6 cm de hauteur ainsi que deux zones de coloration de la chaussée.

Il ressort des discussions que le coussin berlinois nécessite moins de travail, donc moins de frais, pour une meilleure efficacité.

Par 4 voix et 2 abstentions, la commission préavise favorablement la variante 1.

Ce complément de modération des Peutets sera soumis au Conseil municipal dès que nous aurons reçu une offre chiffrée.

3. Chemin des Buclines

Comme vous le savez, il s'agit d'un projet commun avec la commune de Chêne-Bougeries. Sur le terrain, les limites de parcelles entre notre domaine public communal et la parcelle du promoteur, ne correspondent pas au plan. Ne voulant pas laisser la situation en l'état, il est envisagé de créer des servitudes, cela semble la solution la plus simple à gérer.

Le projet de l'aménagement de ce chemin est encore à l'étude, en revanche et contrairement à ce qui avait été envisagé par le bureau d'ingénieur, la commission, à l'unanimité, demande que le trottoir, entre le chemin de Petit-Pont et celui de la Blonde soit maintenu et que la chaussée ne soit pas retouchée car elle a été refaite il y a peu de temps.

La commune de Chêne-Bougeries va réaliser son séparatif en premier puis nous ferons le nôtre avant de réaliser les mesures de surface. Il est important de relever que seules des sorties piétonnes sont prévues sur le chemin des Buclines, les véhicules quant à eux sortiront sur Jean-Jacques Rigaud, ceci conformément au PLQ.

Enfin, le maître d'ouvrage de ce projet est la commune de Vandœuvres. Il faut encore savoir que la commission a préavisé favorablement la réalisation d'un aménagement du même type que celui de la commune de Chêne-Bougeries.

4. Chemin des Hauts-Crêts

Suite à une rencontre de la mairie avec la DGM, cette dernière a requis quelques modifications du projet initial. Elles sont en cours de réalisation. Ce projet reviendra devant notre Conseil après retour des offres des bureaux d'ingénieurs.

Par ailleurs, la mairie a écrit à la DGM afin de limiter la vitesse à 50 km/h sur tout ce chemin dès maintenant et sans attendre la réalisation des travaux.

5. Chemin de la Blonde

Les travaux de mise en séparatif de ce chemin vont empiéter sur la parcelle d'une propriété privée. Un terrain d'entente a été récemment trouvé avec le propriétaire concerné. Les travaux débuteront sur la parcelle agricole au mois d'août prochain, c'est la meilleure période de l'année pour exécuter ce type d'intervention sur du terrain agricole, ensuite ils continueront sur le chemin de la Blonde.

Nous avons également abordé le problème de sécurité lié à l'empiètement d'une limite de propriété sur le chemin. C'est avec plaisir que j'ai constaté que finalement, la semaine dernière, le propriétaire a reculé sa clôture et par conséquent la bâche la recouvrant, ceci conformément à l'autorisation de construire délivrée il y a peu.

6. Route de Meinier

Nous avons été informés d'un projet cantonal de modération du trafic sur ce chemin. Compte tenu du projet « Vandœuvres Esplanade », la commission a jugé utile de surseoir à ce projet, excepté la réfection du seuil de ralentissement au niveau de l'école, ce dernier étant manifestement très dégradé. Les travaux devraient se dérouler durant la période des vacances scolaires.

Voilà, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux les principales informations de la commission des routes et mobilité.

Le président ouvre la discussion.

- Mme le Maire : concernant la demande de fixer la limite du chemin des Hauts-Crêts à 50 km/h, la décision a déjà été prise par la DGM, nous pourrions la mettre en œuvre dans les plus brefs délais.
- Le service cantonal des routes a décidé de procéder à la réfection du seuil devant l'école pendant les vacances scolaires. Durant la précédente législature, nous avons eu la volonté de mettre cette route en zone 30 pour protéger les enfants pendant les travaux puisque le trottoir est étroit.
- Mme le Maire : par rapport au budget des cantonniers, je reviendrai peut-être malgré tout avec une ou deux de leurs demandes les plus importantes à leurs yeux, car je ne voudrais pas qu'ils soient démotivés par vos refus. Par rapport à la tondeuse, ils demandaient une tondeuse de réserve, si on ne la prend pas, il y a le risque qu'elle vienne en dépassement. Or, le VOV refuse le dépassement.
- Mme ERMACORA : en séance, un commissaire a été très clair : certains fournisseurs mettent à disposition des tondeuses de remplacement si elles tombent en panne. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas retenu cette demande. Chaque commission essaie de faire un effort au vu du résultat des comptes 2011, il ne faut pas qu'on se retrouve avec le même budget. Nous devons être très attentifs à nos dépenses.

- Mme le Maire : je suis moi-même présente pour demander de veiller aux dépenses. Si les entreprises mettent à disposition des engins de jardin en attendant qu'on en achète un autre, cela ne fait que repousser le problème. Mme ERMACORA elle-même était contre les dépassements de budget, je ne veux pas refuser une demande, pour ensuite revenir avec un achat qui est refusé parce qu'il vient en dépassement du budget.
- Mme ERMACORA : je ne suis pas contre les dépassements, je m'oppose à ce qu'ils soient demandés après que l'achat a été effectué.
- Mme le Maire : même si en temps normal l'exécutif doit informer le conseil et demander l'autorisation pour un dépassement, l'exécutif peut aller de l'avant pour un achat s'il y a urgence. Si un engin cède, je suis obligé de l'acheter.
- M. le président : il y a un principe qui peut souffrir une exception en cas d'urgence.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

♦ *Financière et administrative - séance du 11 juin 2012*

M. SCHMITZ donne lecture de son rapport.

Séance de la commission financière du 11 juin 2012

La séance est ouverte en présence d'un nouveau procès-verbaliste.

1. Projet du règlement du Conseil municipal - finalisation

La commission accepte d'intégrer un mode d'attribution pour les présidences des commissions (art 61 al 5). Elle suggère de laisser les groupes politiques élus s'arranger entre eux. A défaut d'accord, le prorata des urnes décidera du nombre de présidences attribuées et le groupe ayant récolté le plus de suffrages choisira ses présidences en premier.

Ensuite la commission suggère que l'approbation de PV des commissions puisse se faire par courrier électronique dans un délai de 3 jours.

En outre, six modifications, principalement de forme, relevées par le secrétariat sont ajoutées au texte, ainsi qu'une table des matières.

La commission préavise favorablement à l'unanimité le texte dont vous avez reçu la mouture finale le mardi 19 juin.

2. Suggestions budgétaires 2012

Mme le Maire fait part à la commission des mesures d'économie prises par la mairie et informe que les projections financières reçues de l'Etat ont augmenté d'environ 10 %, soit 645'000 CHF (pour un total d'environ 7.2M par rapport à 6.5M) depuis les derniers chiffres utilisés pour les comptes. Ces montants indiquent toujours une tendance à la baisse.

Mme le Maire suggère de considérer un plan de redressement quadriennal durant l'été.

Les présidents des commissions représentées font ensuite part des mesures prises pour 2012 et des perspectives financières pour 2013. Le principe général de réduction des coûts est bien ancré.

La commission demande aux présidents de commission de présenter leur budget 2013 avant la dernière séance du CM du 25 juin afin de faciliter l'élaboration du budget 2013 de la commune

La commission Jeunesse et Sports demande à la commission financière de se prononcer sur le principe de l'achat de 4.2 places auprès de la nouvelle crèche de Cologny pour un coût annuel d'environ 70'000 CHF ainsi qu'un crédit complémentaire pour 2012 d'environ 25'000. Après une vive discussion, la commission se prononce favorablement sur ces deux requêtes. Deux commissaires s'abstiennent pour cause de manque d'information.

La commission traite ensuite d'un projet de délibération relative à l'adoption d'un crédit de 970'000 CHF destiné aux travaux de rénovation et de sécurisation du parking souterrain communal. Le montant alloué est augmenté de 50'000 CHF à 1'020'000 CHF et le préavis est voté favorablement à l'unanimité.

Pour les projets importants, tel que celui-ci, une brève présentation est souhaitée.

Le président ouvre la discussion.

- Mme VERMEIL : la crèche ne doit-elle pas rentrer dans un budget de fonctionnement ?
- M. SCHMITZ : oui.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : oui, et le montant peut varier. Après deux ans, la péréquation nous rendra Fr. 10'000.- par place.
- Mme le Maire : actuellement les crèches sont payées par la péréquation, les communes et les parents.
- Mme le Maire : par rapport aux estimations : la valeur du centime est passée de Fr. 238'417.- à Fr. 262'128.-. C'est un jeu de yoyo de plus en plus fort et rapide. Du côté de l'administration fiscale, ils ont dit que si au mois de mai, une grande variation vers le haut ou le bas est constatée il faut s'inquiéter. Nous pouvons donc nous inquiéter. Lorsque nous avons reçu Mme SANTOS et M. ZUBER, il est apparu que des données déjà connues, comme le décès d'un centenaire survenu cette année, ne sont pas encore prises en compte dans ces estimations. On ne peut donc être complètement soulagé.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

♦ *Jeunesse et sports - séance du 18 juin 2012*

M. ERBEIA donne lecture de son rapport.

Chère Conseillères,
Chers Conseillers,

La commission Jeunesse et Sports s'est réunie le mercredi 18 juin 2012, en présence de Madame l'adjointe Gourdou-Labourdette. Deux points étaient à l'ordre du jour:

Diverses demandes de subvention pour la section Sport et l'établissement du budget 2013 de la commission Jeunesse et Sports.

I. Subventions

Santé Escalade

Un évènement qui vise à promouvoir une bonne hygiène de vie (sport et alimentation) auprès des jeunes de 6 à 12 ans qui a déjà eu lieu à l'école de Vandœuvres dans le passé.

Il y a 8 sessions d'entraînement s'élevant à 25.-/par enfant, collation incluse.

La commission décide à l'unanimité de soutenir cet évènement.

Test genevois d'orientation de nuit

Les tests sont effectués sous la conduite de l'Association des sous-officiers. Il a déjà été effectué à Vandœuvres. Cette année, ce sera à Laconnex le 5 septembre prochain.

Unanimité pour 500.-.

Le Demi-marathon de Jussy

Il aura lieu le 15 septembre prochain.

Unanimité pour 500.-.

Fédération romande de lutte suisse

L'Association cantonale genevoise de lutte suisse en collaboration avec l'association des jeux de Genève, organise la fête romande de lutte suisse des jeunes lutteurs sous le signe du sport et de l'amitié confédérale.

Ayant déjà soutenu cette association dans le passé, la commission accepte à l'unanimité d'attribuer une subvention de 300.-

II. Budget 2013

Le Président de commission précise que le budget 2012 est de 40'000.- et qu'en vue de suivre les recommandations de l'Exécutif et du Président de la commission Administrative de diminuer le budget d'environ 15%, il soumet au vote un budget 2013 de 35'000.-

À l'unanimité les membres de la commission préavisent favorablement l'abaissement du budget de la commission Jeunesse et Sports à 35'000 .-

En ce qui concerne l'école, Mme Déchamboux, intervenue quelques instants lors de cette commission, nous précise qu'aucun frais supplémentaire n'est à prévoir au budget.

Elle précise surtout le changement de place de la bibliothèque qui pourra occasionner certains frais pour participer à des aménagements rudimentaires tels qu'étagères pour les livres. Madame l'adjointe précise ensuite que d'un point de vue budgétaire, cela ne concerne pas directement la commission Jeunesse et Sport et qu'un fond budgétaire spécial est déjà prévu à cet effet depuis longtemps.

Pour en terminer avec ce rapport, le soussigné souhaite adresser de vifs remerciements aux conseillères et conseillers municipaux qui s'investissent chaleureusement pour la préparation des promotions 2012.

Il souhaite tout particulièrement remercier Madame l'Adjointe qui a rapidement réglé un détail de sécurité nécessaire à l'organisation d'un jeu de caisses acrobatiques lors des promotions en trouvant deux grimpeurs confirmés et le matériel adéquat pour assurer la sécurité et le plaisir des enfants.

C'est en vous remerciant de votre attention que le soussigné en termine avec ce compte rendu.

Le président ouvre la discussion.

- Aucune intervention n'est demandée.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ *Culture et manifestations - séance du 25 juin 2012*

Mme CHRISTE donne lecture de son rapport.

Séance du 14 mai 2012

- Mme CHRISTE : il n'y a pas de PV pour le 14 mai. Nous avons mis en compétition des restaurateurs avec un cahier des charges précis pour la restauration du spectacle. Nous avons demandé aux aubergistes de la commune, M. JACQUET, M. ERBEIA et M. VIDONNE, qui a été écarté car il n'est pas établi sur la commune. Cette année, le Cheval-Blanc a été choisi, avec un buffet de pâtes et des variantes autour.

Séance du 25 juin 2012

- Mme CHRISTE : nous avons auditionné le Festival Antigél, qui est né il y a trois. Il s'appelle ainsi car il a lieu en février. La première année, 11 communes ont participé, puis 16 et ils en attendent 20 l'année prochaine. Nous leur avons prêté une salle à la dernière minute. Ils veulent mettre en scène dans des lieux inhabituels, par exemple dans un manège ou au golf. Ils désirent une aide financière ainsi qu'une petite lettre d'introduction de la commune pour approcher les privés. Nous leur avons distribué une subvention.

- Nous avons parlé du spectacle. La première est mercredi, vous êtes tous attendus et merci de remplir le tableau pour la billetterie.

Le président ouvre la discussion.

- Mme le Maire : par rapport au Festival Antigél, les spectacles ont lieu dans des endroits atypiques : à l'aéroport, un concert classique de l'autre côté de l'embarquement a été donné. Il y a un concert à l'ONU, aux Cheneviers ou plus classiquement au Victoria Hall. Comme une commune voisine qui devait les accueillir a fait défaut, nous leur avons mis à disposition la salle des Combles pour les dépanner.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

4. Projets de délibérations

➤ Proposition relative à l'adoption d'un nouveau du règlement du Conseil municipal

La parole n'étant pas demandée, le président donne lecture de la délibération :

DÉLIBÉRATION

Proposition relative à l'adoption d'un nouveau du règlement du Conseil municipal

Vu le règlement du Conseil municipal de la commune de Vandœuvre du 21 février 2005,

vu les travaux de la commission Financière et administrative, qui s'est penchée sur ce règlement,

vu les rapports de cette commission,

vu la volonté du conseil municipal d'apporter certaines modifications au règlement actuel,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE, dans sa séance du 25 juin 2012,

par 15 voix pour 0 voix contre 0 abstention

1. D'adopter le nouveau règlement du Conseil municipal (version 4 du 11 juin 2012), annexé, qui fait partie intégrante de la présente délibération.

- **Proposition du Maire relative à l'adoption d'un crédit de F 1'020'000 (TTC) destiné aux travaux de rénovation et de sécurisation des parkings communaux souterrain et extérieur**

La parole n'étant pas demandée, le président donne lecture de la délibération :

DÉLIBÉRATION

Proposition du Maire relative à l'adoption d'un crédit de F 1'020'000 (TTC) destiné aux travaux de rénovation et de sécurisation des parkings communaux souterrain et extérieur.

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable de la Commission bâtiments du 07 mai 2012,

Vu le préavis favorable de la Commission financière et administrative du 11 juin 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE, dans sa séance du 25 juin 2012,

par 14 voix favorables 0 voix défavorable 1 abstention

D'ouvrir un crédit d'engagement de **F 1'020'000 (TTC)** pour couvrir les dépenses liées aux travaux de rénovation, de sécurisation du parking souterrain communal selon le devis de l'entreprise Implenia Development SA comprenant :

La rénovation de l'ouvrage :

Travaux de peinture des éléments verticaux et au sol pour le marquage des 122 places et de la circulation ; rénovation de la signalétique et de l'éclairage ; installation et raccordement des bornes de recharge pour véhicules électriques F 263'520.

L'étanchéité et lutte contre les infiltrations :

Travaux de sondage, d'injections et de ferblanterie F 10'800.

La sécurité feu :

Installation de Sprinkler et ventilation F 259'200.

Le contrôle d'accès système péage-comptage :

Travaux de maçonnerie, modification des portes de sécurisation, système de surveillance, accès piétons abonnés, visiteurs et extérieur, télégestion, système de surveillance et raccordements électriques F 307'800.

Réserve : divers et imprévus F 79'320.

Honoraires :

Honoraires d'architecte, de spécialiste et de régie F 99'360.

De comptabiliser la dépense F 1'020'000 (TTC) dans le compte des investissements sous la rubrique 79.503, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

D'amortir la dépense au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de l'année 2014 sous la rubrique 79.331.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

5. Propositions du Maire et des Adjointes

RAS

6. Propositions individuelles et questions

- Mme VERMEIL : je déplore que nous louions à des entreprises les places extérieures sur le petit parking. Il en manquera pour le public.
- M. STALDER : les entreprises parquent le soir et pas la journée.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous en discuterons.
- Mme CHRISTE : pour le comité d'organisation de la journée portes ouvertes sur l'énergie du 22 septembre, nous avons fixé une séance le jour des promotions à 17h chez moi.
- M. le président : il faudrait annoncer cette journée aux promotions.
- M. STALDER : il faudrait également prendre la température auprès des professeurs.

7. Dates des prochaines séances

- **séance n° 10 : lundi 17 septembre 2012 à 19h30**
 - **séance n° 11 : mardi 6 novembre 2012 à 19h30**
 - **séance n° 12 : lundi 10 décembre 2012 à 18h00**
- Mme le Maire : il faut se reposer la question des heures de séances. Les commissions se réunissent à toutes les heures de la journée. Je vous soumetts la question.
 - M. le président : après débat, nous avons trouvé ce terrain d'entente entre 18h00 et 20h00, mais pour certains, c'est soit trop tôt, soit trop tard.

- M. PRADERVAND : on se doit d'être au conseil, contrairement aux commissions pour lesquelles on peut se faire remplacer, donc il ne faut pas fixer trop tôt.
- M. le président : nous gardons 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée à 22h15.

8. Dossiers de naturalisation (huis clos)

Le secrétaire du conseil municipal

Hervé DESPLAND

Le président du conseil municipal

Christophe IMHOOS